

COMMENT ÇA VIVRE
ENSEMBLE AVEC LE LOUPI?
TU SAIS CE QU'IL
TE DIT LE LOUPI?
FOUTEZ LA PAIX
À LA NATURE!
Touche pas à mes brebis!



LA GUEULE DU LOUP

UN FILM DE JÉRÔME SÉGUR

CONCEPTION GRAPHIQUE: *Arnaud* ILLUSTRATION: HENRI BARRIÈREZ

Loup qui es-tu ?

LOUP, POINT D'EXCLAMATION !

Cri, paroles brusques exprimant une émotion, un sentiment.

GRAND ROBERT

À défaut de répondre aux points d'interrogations ou de mettre un point final à leurs débats, pro-loup et anti-loup s'accordent sur un point : L'exclamation.

“ Le loup nous mange ! ”

VITUPÈRENT LES BERGERS.

“ Ignorance ! Le loup n'attaque pas l'homme ! ”

RÉTORQUENT LES DÉFENSEURS DU LOUP, SANS FAIRE DANS LE DÉTAIL.

ANTI : Face au loup, nous ne maîtrisons plus rien !

PRO : Non, le loup n'a pas été réintroduit en France !

ANTI : Vite Messieurs les Préfets pour faire cesser les attaques des loups sur les troupeaux !

PRO : Non, les loups ne torturent pas les moutons !

ANTI : Arrêtons le massacre !

PRO : Le loup fait partie de la biodiversité comme n'importe quelle espèce. N'en faisons pas un mythe sacré... ni un diable !

ANTI : Non à la condamnation d'un éleveur qui protège son troupeau du loup !

PRO : Une espèce protégée ne peut pas servir de caution pour faire oublier les difficultés de fond d'une filière agricole !

ANTI : Laissez-nous vivre !

PRO : Gardons la raison, gardons les troupeaux... et gardons le loup !

PARLER DU LOUP, C'EST PARLER DE NOUS - MÊMES.

Pour certains, il s'agit d'une malédiction, d'un méchant anachronisme, d'un croqueur de brebis qui n'aurait jamais dû réapparaître dans les campagnes françaises, au crépuscule du XXI^e siècle. Pour d'autres, qui le vénèrent et le protègent, le loup représente l'ultime icône d'un monde sauvage menacé.

Apparu en France il y a 400 000 ans, le loup gris a cohabité avec l'homme pendant des dizaines de milliers d'années, jusqu'à ce que celui qui se considère le plus intelligent des deux décide de mettre fin à la cohabitation, vers le milieu du XX^e siècle.

C'était l'époque où l'homme croyait encore avoir tous les droits, notamment celui d'éradiquer une espèce animale en la déclarant nuisible.

Après une soixantaine d'années d'absence, voici le loup revenu en France, pays de tous les débats. Le loup n'y échappe pas. Il est devenu une affaire d'état.



LE LOUP À LA LOUPE :

Classe : mammifère

Ordre : carnivore

Famille : canidé

Espèce : *Canis Lupus*

Nom commun : loup gris

Poids : 30 à 45 Kg (mâle) 25 à 40 Kg (femelle)

Taille : 60 à 95 cm au garrot ; longueur : 140 à 180 cm, dont 30 à 40 cm pour la queue.

Longévité : environ 10 ans dans la nature, jusqu'à 20 ans en captivité.

Signes distinctifs : diverses couleurs de pelage (fauve, beige, gris noir), jamais entièrement de la même couleur. Il arbore souvent un trait sombre sur les pattes avant.

Nombre de petits par portée : de 2 à 11 (5 en moyenne), allaités pendant 5 à 6 semaines.

Régime alimentaire : carnivore opportuniste, le loup consomme de préférence des ongulés : cerf, chevreuil, chamois, mouflon, bouquetin, mais aussi des proies plus petites : lapins, lièvres, petits rongeurs, oiseaux et reptiles. Des prélèvements sont possibles dans des troupeaux d'animaux domestiques (moutons, vaches, chevaux).

Appétit : On estime qu'un loup européen de 35 kg consomme 3 à 4 kilos de viande par jour.

Comportement : le loup est une espèce éminemment sociale. En France, il vit en meute de 2 à 8 individus. Le groupe est régi par une stricte hiérarchie. Le couple dominant (alpha) dirige les activités vitales comme la chasse, les déplacements et la défense du territoire. Le loup chasse généralement la nuit, seul ou en meute. Il privilégie les proies les plus abondantes ou les plus faciles à capturer. Il peut aisément parcourir 40 km en une nuit.

Domicile : la louve occupe une tanière (grotte, surplomb de roche, ou terriers d'autres espèces). La proximité d'un point d'eau est nécessaire pendant l'allaitement des petits.

Habitats : le loup peut vivre dans tous les types de milieux : montagne, plaine, lande, prairie et forêt. En France, l'espace vital d'une meute est en moyenne de 150 à 250 km².

Historique : répandue dans toute la France jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'espèce entame un déclin qui aboutit à son éradication par l'homme dans les années 1930. Il réapparait en 1992 dans les Alpes françaises. De souche italienne, le loup commence sa progression sur le territoire et arrive dans le Jura en 2003.

Canis lupus est désormais présent de manière permanente dans trente départements, situés entre le Rhône et les Alpes, ainsi que dans les Vosges, la Haute-Saône, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et l'Ardèche.

POLEMIQUE ET POLITIQUE :

Un grand prédateur vulnérable

Le loup est une espèce protégée et vulnérable, dont la destruction est interdite.

Selon une récente évaluation réalisée par l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage), il y aurait 300 loups en France, avec un taux de croissance annuel d'environ 20% (personne n'est vraiment d'accord sur ce chiffre).

Retour naturel ou réintroduction ?

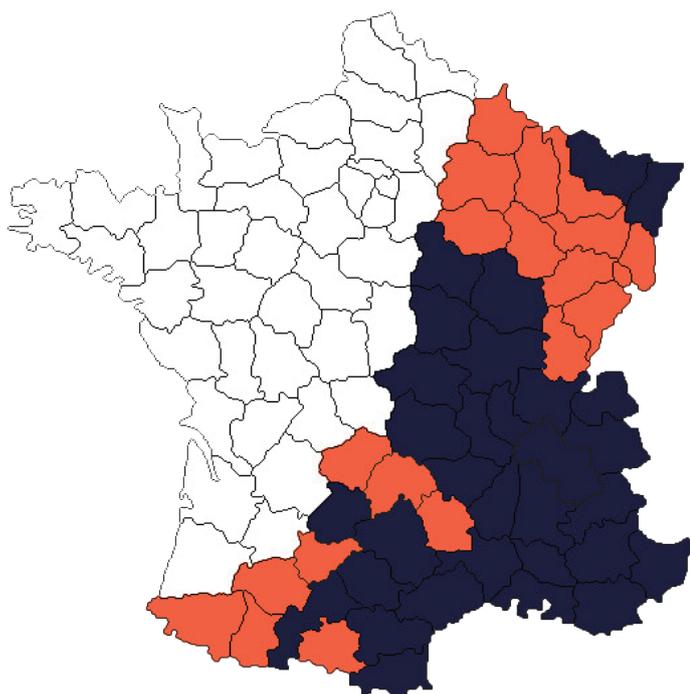
Depuis 1993, la convention de Berne a ajouté le loup à la liste des espèces protégées. Cet ajout est uniquement valable dans le cas d'un retour naturel du loup. Par conséquent, prouver que le loup a été réintroduit par l'homme pourrait conduire à la perte du statut d'espèce protégée.

“ On nous ment sur son retour, sur son nombre, sur les dégâts qu'il commet. Influencé par les écologistes, le gouvernement nous ment sur tout ! ”

Daniel Spagnou, Maire UMP de Sisteron, Président des Maires des Alpes de Haute-Provence.

Indices de présence

● Avancée territoriale du loup ● Présence pérenne du loup



Créé par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), le réseau Loup rend compte des tendances d'évolution des aires de répartition et de la démographie de l'espèce.

Les informations que le réseau collige se fondent sur les témoignages de 2000 correspondants d'horizons divers (80% de professionnels et 20% de particuliers) formés à l'identification et à la reconnaissance des indices de présence du loup : proies, empreintes, analyses génétiques, observations visuelles, excréments.

Recueillies sur le terrain, ces informations sont centralisées et analysées par le Centre National d'Études et de Recherches Appliquées sur les Prédateurs et Animaux Déprédateurs (CNERAPAD)

À QUEL POINT CES DONNÉES SONT-ELLES FIABLES ?

Un indice... Parmi les 2000 correspondants chargés de transmettre leurs observations, plusieurs sont d'ardents défenseurs du loup. En présence d'indices, certains préfèrent ne rien révéler, de crainte de rameuter les chasseurs.

Le loup, enjeu politique

Pendant les dix dernières années où elle a occupé le pouvoir, la droite politique a offert au loup une protection sans faille, refusant tout projet de régulation de l'espèce. Revenue aux affaires en 2012, la gauche est favorable à la régulation. Le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie a augmenté les prélèvements passant de onze loups à trente six loups par an. Une mesure inimaginable sous le précédent gouvernement. Renversement des alliances. La politique change, tout le monde reste mécontent et le problème n'est toujours pas réglé.

Rappel de la législation

(Informations récupérées sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie)
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-Loup.html>

Le loup est une espèce strictement protégée, en France comme en Europe.

La politique de l'État repose sur le suivi scientifique de l'espèce, permettant d'évaluer annuellement son état de conservation, et sur des mesures destinées à accompagner les secteurs d'activités, en particulier le monde de l'élevage, confronté à la prédation du loup.

Les financements mobilisés à cet effet par le Ministère de l'Agriculture ont notamment permis de procurer un soutien aux éleveurs confrontés à la prédation, grâce au développement des mesures de protection des troupeaux (gardiennage, financement de clôtures mobiles, achat et entretien de chiens de protection, analyse de vulnérabilité du troupeau à la prédation).

Dérogation

* **Action de déroger à une loi – Infraction, violation. – Grand Robert**

Ratifiée par la France le 31 décembre 1989, la Convention de Berne a conduit à une protection du loup dès son retour sur le territoire national, en 1992. L'espèce est également protégée depuis 1973, par la CITES (*Convention Internationale sur le Commerce des Espèces en Danger*).

Dans sa directive «Habitats» du 21 mai 1992, l'Union européenne confère au loup le statut «d'espèce d'intérêt communautaire prioritaire». L'article 16 permet toutefois des dérogations, «à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante et que la dérogation ne nuise pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle... pour prévenir des dommages importants, notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriété».





Le prédateur est dans le pré, mais pour combien de temps encore ?

Depuis janvier 2007, le Guide interprétatif sur la protection stricte des espèces animales d'intérêt communautaire, valide la possibilité de mettre en œuvre ces mesures dérogatoires à titre préventif, sans attendre que des dommages aient lieu «dans les cas où il est vraisemblable qu'ils se produisent.»

Dans le cadre de la gestion du loup et de la protection des troupeaux, l'arrêté du 27 mai 2009, a retiré le loup de la liste des espèces de vertébrés protégées menacées d'extinction en France et dont l'aire de répartition excède le territoire d'un département.

Le loup ne serait donc plus menacé d'extinction sur le territoire national et ce, pour deux raisons : son aire de présence a augmenté d'environ 25 et on observe 6 zones de présence sédentarisées, constituant une population d'au moins 180 individus, répartis en 19 meutes, à l'issue de l'hiver 2008-2009.

Position des pouvoirs publics

En janvier 2013, le sénateur Alain Bertrand (PS) a proposé un projet de loi pour créer des zones de protection renforcées contre le loup, mais l'Assemblée Nationale ne l'a pas voté.

Mis en place par les Ministères de l'Écologie et de l'Agriculture, le plan loup 2013-2017 a pour ambition «d'éduquer» l'animal, certes protégé, mais à l'origine d'attaques de plus en plus nombreuses de troupeaux, en permettant aux éleveurs de mieux se défendre.

- Extraits du plan : «Le loup est et restera une espèce strictement protégée. Il est néanmoins possible de tenir compte de la bonne dynamique de population de l'espèce afin de mettre en place une gestion plus fine», fut-il décidé lors d'une réunion du «Groupe National Loup».

Le nouveau plan loup doit notamment «assouplir les procédures administratives permettant aux éleveurs de pratiquer des tirs et simplifier les indemnités après des attaques.»

Indemnisation et protection

Les pouvoirs publics consacrent des moyens importants aux indemnités (2 millions d'euros) qui relèvent du ministère de l'Écologie, ainsi qu'en termes de protection (7,5 millions d'euros) qui relèvent du Ministère de l'Agriculture.

5 848 victimes d'attaques ont été indemnisées en 2012, contre 2 680 en 2008. Les montants consacrés à l'indemnisation des dommages aux troupeaux domestiques sont passés de 0,79M€ en 2008 à 2M€ en 2012.

Sur la période 2008-2011, 85% des constats relevés ont donné lieu à une indemnité.

L'enjeu réside désormais dans la construction, avec l'ensemble des partenaires, d'une vision commune des moyens de cohabitation entre le loup, un prédateur présent sur notre territoire, et l'agro-pastoralisme, une activité essentielle pour les zones de montagne.

LE BERGER ET LES LOUPS :

Présence des bergers

Depuis le retour du loup, le berger est devenu quasiment indispensable. Sa présence, de jour comme de nuit, minimise le risque d'attaques de prédateurs et permet, le cas échéant, de les faire fuir. Sur les alpages, le berger ne se limite pas à un rôle de surveillance du troupeau. Il est également chargé de sa conduite, afin d'utiliser toute la superficie de l'estive, évitant le surpâturage, néfaste à la diversité biologique. Il doit également veiller à l'état sanitaire du troupeau et soigner les bêtes malades.

Même si le berger peut aider le mouton à «sauver sa peau», pour ainsi dire, les éleveurs qui possèdent un petit troupeau préfèrent souvent se passer des services d'un berger, n'ayant pas les moyens de le salarier.

Position des éleveurs

Le loup entre en contact avec l'homme là où se joue une rivalité pour les ressources, notamment autour des troupeaux d'ovins domestiques. Autrefois, les bergers avaient adapté leurs techniques de garde à un environnement d'où le loup avait disparu. Son retour laisse les éleveurs démunis et leurs troupeaux sans protection.

Pourtant, depuis une vingtaine d'années, des mesures de prévention se multiplient : tirs d'effarouchement ou de défense; barrières électrifiées ; chiens de protection ; parcage des bêtes pour la nuit. Malheureusement, ces mesures ne sont pas toujours faciles à mettre en place, dans un pays qui pratique l'élevage extensif, au détriment de l'espace sauvage. De plus, ces mesures de prévention sont financièrement lourdes à porter pour les éleveurs ovins dont la filière est déjà sinistrée.

D'autre part, des arrêtés préfectoraux autorisent des battues pour tirer le loup et soulager les troupeaux, mais ces tirs visent un loup au hasard. Or, éliminer un loup alpha risque de faire exploser la meute ; celle-ci s'attaquera plus volontiers aux troupeaux qu'une meute soudée. Ces «prélèvements» de loups, légalement autorisés, provoquent la colère des écologistes qui exigent une protection accrue de l'espèce, tout en dénonçant les subventions élevées que l'État offre aux éleveurs pour chaque brebis tuée par le loup.

Le coût d'une brebis

Lorsque qu'une brebis est attaquée directement par le loup, le berger doit suivre une procédure administrative pour être indemnisé. Il commence par prévenir les services de la Direction Départementale des territoires qui viennent alors constater l'attaque.

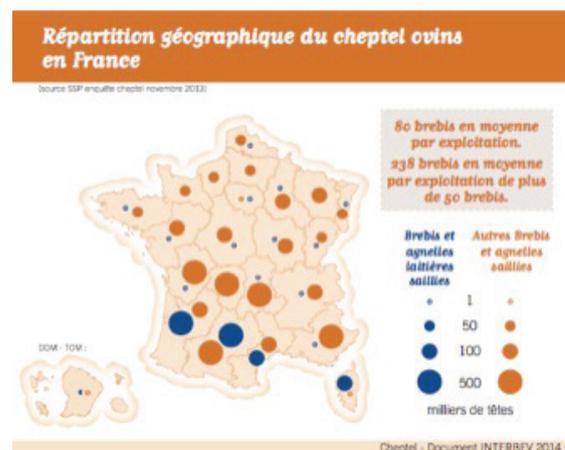
Le calcul de l'indemnisation se fait en fonction du sexe et de l'âge de la brebis décédée. Les indemnisations varient de 80 à 250 euros par tête, des sommes qui sont supérieures à la valeur marchande des ovins.

Le loup cause également des morts indirectes. Prises de peur par une attaque, certaines brebis se jettent d'une falaise. Celles-là ne seront pas indemnisées. Par contre, 0,80 d'euro par bête est alloué aux bergers, dans une limite de 300 brebis, pour compenser ces attaques. Si le troupeau a fait l'objet de mesures de protection, le berger reçoit 0,40 d'euro en plus par brebis. En 2014, le montant des indemnités versées par l'État aux bergers et aux éleveurs s'est élevé à 2 621 685, 52€ pour 8 768 victimes constatées.

ÉLEVEURS : COMBIEN SONT-ILS ?



LEUR RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE



Combien gagnent-ils ?

16 500 euros. Revenu moyen annuel des éleveurs ovins et caprins en 2012 (statistique du Ministère de l'agriculture), il s'agit du plus bas de tous les revenus agricoles. Par comparaison, un éleveur de bovins «viande» touche 17 100 euros, tandis qu'élever des bovins «lait» rapporte 24 700 euros.

La valeur moyenne de revenu masque une grande disparité de situations. Ainsi sur l'ensemble des exploitations caprines, près de 50% des éleveurs touchent un revenu de 10 000€ par an. Quant à la proportion d'exploitants dégagant plus de 30 000€ par an, elle ne représente que 4% des exploitations caprines. (Source : RICA 2004-2005 – traitement Institut de l'Élevage).

Attentes des éleveurs par rapport au loup (à part gagner plus)

- Amélioration des moyens de protection des troupeaux : 66 % des éleveurs interrogés y sont plutôt favorables.
- Amélioration de l'indemnisation des dégâts dus au loup : 73 % y sont plutôt favorables.
- Création d'une prime spéciale « handicap naturel » pour travail en présence du loup : 41,5 % y sont plutôt favorables.
- Destruction systématique du loup : 85 % jugent que cette mesure est « à privilégier » et 15 % disent qu'elle est « acceptable faute de mieux ». Certains éleveurs préconisent « un vivre ensemble ».

Patou, l'anti-loup à quatre pattes. « Dresser un chien de protection consiste principalement à élever le chien avec des moutons pour qu'il apprenne à les aimer, qu'il leur soit attentif et les protège. »



UNE COHABITATION EST ELLE POSSIBLE ?

LE LOUP, POMME DE DISCORDE ENTRE LES HOMMES.

“ La France est un pays où le bon cœur éclate par accès, dans les plus violentes discordes.”
Michelet, Histoire de la Révolution française.

Notre goût pour l'affrontement, semble-t-il, a toujours été plus divertissant que l'ennuyeuse négociation.

Est-il possible de vivre avec le loup après 3000 ans de conflits ?

LE PLAN D'ACTION NATIONAL LOUP : 2013-2017

Présidé par le ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie en avec le Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des forêts, le plan loup rassemble différents acteurs concernés directement par le problème du loup. Il peut s'agir de représentants de la profession d'éleveurs, de représentants d'associations de défense des prédateurs, d'élus ainsi que de membres de l'administration et d'experts techniques. C'est une instance informelle censée permettre la médiation et la discussion entre les différents acteurs. Une autre de ses missions est d'assurer le suivi des protocoles annuels du Plan Loup en vigueur.

« ON A TOUT TENTÉ »

D'un côté, représentants de l'État et éleveurs affirment «qu'on a tout tenté» pour préserver les troupeaux de la voracité de la bête protégée par la convention de Berne depuis 1993.

Le loup s'adapte à tout, résumant les éleveurs fatalistes.

ALORS QUE FAIRE ?

- Augmenter «la présence humaine aux côtés des bergers ».

Pour information, 150 contrats d'aide-bergers sont signés chaque année en région PACA.

- Augmenter les tirs de prélèvement pour faire baisser la pression sur les éleveurs
- Prélever les louveteaux à la tanière, une solution coûteuse et compliquée même si les techniques ADN permettent de pister les meutes.
- Exploiter des «fox-light» ou effaroucheurs lumineux, sous-employés «parce que défendus par des pro-loups ».

Les éleveurs estiment que les chiens de protection sont la seule défense efficace.



Rencontrez Gus. Profession : gardien de troupeau.

Placé tout chiot au sein du troupeau, Gus a été élevé au contact des agnelles. Il est devenu comme ses congénères : «un mouton avec des crocs». Il ne broute pas, mais les brebis sont sa famille, il partage leur vie et les protège en toutes circonstances. Ours, loups, chiens, hommes : rien ni personne ne fait reculer Gus.

Manuel, son maître berger se confie : « En montagne, il n'y a pas d'animaux dangereux, il n'y a que des animaux sauvages. Au lieu de vouloir à tout prix éradiquer les loups et les ours, il vaudrait mieux mettre des patous dans les troupeaux. Mais, évidemment, il faut les nourrir, s'en occuper. Il est plus simple et moins coûteux d'exterminer la vie sauvage plutôt que de se donner les moyens de la cohabitation.» Être berger, c'est comme être musicien, pour progresser, il faut être humble, on n'a jamais fini d'apprendre. Le vrai danger, ce sont les loups à deux pattes.



Brèves de loup...

“ En pénétrant avec un troupeau de moutons dans une zone où il y a de grands prédateurs, pour qui tuer une brebis représente peu de risques et une faible dépense par rapport à l'énergie gagnée, je fais de la provocation. ”

Pascal Wick, auteur et berger

“ Pour le dissuader, il faut lui faire comprendre que s'il nous attaque, il risque sa peau. ”

Frank Diény, Président de la Fédération ovine.

“ Les tirs actuels ne servent à rien par rapport à ce que l'on veut obtenir : parfois on tue un loup dominant et on désorganise la meute. Les autres se rabattent d'autant plus sur le bétail. ”

Gérard Caratti, retraité du ministère de l'Environnement

“ Le loup s'adapte à tout. J'ai 17 chiens de protection (pour 1000 brebis, N.D.L.R.), c'est la seule défense efficace, mais pour cela, encore faut-il avoir plus de chiens que de loups. Aujourd'hui, on ne peut pas en mettre plus!

Philippe Fabre, éleveur sur le plateau de Candeurs.

“ Le seul espoir pour la conservation à long terme, c'est l'éducation. ”

Hélène Grimaud, pianiste, éthologiste, spécialiste, amie des loup

COMMENT S EN SORTENT NOS VOISINS? LE LOUP EN EUROPE

Parmi les pays limitrophes, seuls l'Espagne et l'Italie possèdent aujourd'hui des populations de loups relativement importantes.

Dans la Péninsule ibérique, on retrouve une population d'environ 2000 individus, répartis dans le quart nord-ouest de l'Espagne, ainsi que dans les zones proches du Portugal.

En Italie, le loup occupe de façon discontinue toute la chaîne des Apennins, jusqu'en Sicile. Depuis une vingtaine d'années, l'espèce y est en expansion et les effectifs sur le territoire italien sont estimés à environ 500 individus.



EN ITALIE, DES TECHNIQUES MISES EN OEUVRE

20 janvier 2016. Une dépêche de Nice-Matin est consacrée à Maurizio Mauro, un berger de 28 ans, éleveur de brebis à Chiusa di Pesio, au cœur d'un territoire de meutes. Depuis 5 ans, Maurizio n'a eu à déplorer aucune attaque.

Une vidéo diffusée sur Vimeo apporte des éléments de réponse : <https://vimeo.com/152187273>

- Présence humaine constante dans les alpages pendant l'été, jour et nuit.
- Quatre chiens protecteurs, de race Pastore Maremmo, élevés dès la naissance au sein du troupeau : «Quand on leur apprend comment travailler, ils sont très efficaces».
- Des barrières électrifiées d'1,5 m de haut : «Si les filets sont plus bas, le loup peut sauter».
- Utilisation d'un vaste enclos pour éviter que les brebis paniquées par le loup qui rôde, ne piétinent les barrières : «Dans l'enclos, je laisse le double d'espace nécessaire aux brebis pour qu'elles n'emportent pas les barrières de protection.»

LE LOUP EN DIX DATES :

1337-1453 : La peur du loup

La guerre de cent ans accentue la peur du loup. Attiré par les cadavres, le canidé fait naître, à son insu, le mythe du loup «mangeur d'homme».

30 juin 1764 – 19 juin 1767 : La bête du Gévaudan sème la terreur

La peur du loup atteint son paroxysme. Entre 1764 et 1767, une centaine de personnes, majoritairement des femmes et des enfants, sont tuées par un mystérieux animal qui sème la terreur dans le Gévaudan, une région qui correspond aujourd'hui à la Lozère. Apparentée au loup, la bête était vraisemblablement un canidé, sans doute un hybride entre un loup et un gros chien, probablement un chien mâtin.

Une hypothèse soutient que la bête aurait été domestiquée et dressée à attaquer les humains, par un sombre individu nommé Jean Chastel. C'est lui-même qui tua la «Bête» et les attaques cessèrent aussitôt. ... La Bête du Gévaudan a grandement contribué à ternir l'image du loup pour en faire un «mangeur d'hommes», alors qu'il est avéré que les attaques du loup sur l'homme sont rarissimes. Voilà qui n'arrange guère son «statut».



1818-1829 : La chasse au loup commence

Pendant un peu plus d'une décennie, 14 000 loups sont tués en France chaque année.

La courbe de la population de loups s'infléchit inéluctablement.

1900 : Le loup fait de la résistance

La population lupine est réduite à 500 individus. L'apparition de la strychnine ne laisse aucune chance au loup qui disparaîtra officiellement dans les années 1930.

1937 : Le dernier loup de France est abattu

Il fut tué quelque part aux confins du Limousin et du Poitou.

1979 : La convention de Berne au service du loup

En Europe, le loup est protégé par la Convention de Berne, qui sera retranscrite dans le droit français en 1989.

1992 : Le retour du loup

Il commence à recoloniser une grande partie des Alpes du sud. La première observation d'individus authentifiés a été faite en 1992. Ces loups sont arrivés à la suite d'une recolonisation par étapes de l'Italie, depuis le massif des Abruzzes.

22 juillet 1993 : Le loup, espèce protégée

L'espèce devient officiellement protégée sur le territoire national par l'arrêté ministériel du 22 juillet 1993 publié à la suite des premières observations attestées du loup en France. Ce statut implique de veiller à la conservation de l'espèce et de ses habitats.

2006 : À la conquête de nouveaux territoires

On dénombre un peu plus d'une centaine de loups en France, dont 14 meutes. Plus de 90% des loups se trouvent dans les Alpes, mais l'espèce commence à se répandre, notamment dans le Massif Central, les Pyrénées et le Jura.

2016 : Cohabitation difficile avec les éleveurs

La population de loups est estimée à environ 300 individus, mais depuis le 28 mai 2013, sont parus au Journal Officiel les arrêtés autorisant son abattage dans les départements concernés.





Liste non exhaustive des associations :

En relation avec la nature

Association FERUS : www.ferus.fr

Association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) : <http://www.aspas-nature.org>

France Nature Environnement : www.fne.asso.fr

World Wildlife Fund (WWF) : www.wwf.fr

En relation avec les éleveurs

Association Nationale des Elus de Montagne : www.anem.fr

Assemblée Permanente des Chambres d'agricultures (APCA) : www.chambres-agricultures.fr

Confédération paysanne : www.confederationpaysanne.fr

Coordination rurale : www.coordinationrurale.fr

Éleveurs et Montagnes : www.eleveursetmontagnes.org

Fédération Nationale Ovine (FNO) : www.nosbrebis.fr

Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA) : www.fnasea.fr

Jeunes Agriculteurs (JA) : www.jeunes-agriculteurs.fr

En relation avec les chasseurs

Association nationale des Chasseurs de Montagne : ancm-chasseursdemontagne.com

Association des Lieutenants de Louveterie Française : www.louveterie.com

Fédération nationale des Chasseurs : www.chasseurdefrance.com

Administration de Parcs

Fédération des Parcs Naturels Régionaux : www.parcs-naturels-regionaux.fr

Parc National de France : www.parcsnationaux.fr

Centres d'observation

Centre d'Etudes et de Réalisations pastorales Alpes Méditerranée : www.cerpam.fr

Conseil National de la Protection de la Nature : www.conservation-nature.fr

Office national de la Chasse et de la Faune Sauvage : www.oncfs.gouv.fr

LE POIDS DES MOTS

Crier au loup... Être jeté au loup... Avoir une faim de loup... Se jeter dans la gueule du loup... Le loup n'occupe pas une place très enviable dans la langue française. Il ne faut pas chercher plus loin l'origine de la peur, voire de la haine envers le loup. Comme l'affirmait le linguiste Noam Chomsky, la langue préfigure la pensée.

Quant à Jean de Lafontaine, pas moins de 14 de ses fables ont pour thème le loup. L'une d'elles, *Le Loup et les Bergers*, (Livre X) résonne toujours aujourd'hui de la même justesse qu'à l'époque où Lafontaine l'a écrite au XVIIIe siècle.

LE LOUP ET LES BERGERS

Un loup rempli d'humanité
(S'il en est de tels dans le monde)
Fit un jour sur sa cruauté

Quoiqu'il ne l'exerçât que par nécessité,
Une réflexion profonde.

«Je suis haï, dit-il ; et de qui ?
D'un chacun.

Le loup est l'ennemi commun :

Chiens, chasseurs, villageois s'assemblent
pour sa perte ; Jupiter est là-haut étourdi par
leurs cris :

C'est par là que de loups l'Angleterre est
déserte :

On y mit notre tête à prix
Il n'est hobereau qui ne fasse
Contre nous tels bans publier ;
Il n'est marmot osant crier
Que du loup aussitôt
sa mère ne menace.

Le tout pour un âne rogneux,

Pour un mouton pourri, pour quelque chien
hargneux,

Dont j'aurai passé mon envie.

Eh bien ! ne mangeons plus de chose ayant
eu vie : Paisons l'herbe, broutons, mourons
de faim plutôt.

Est-ce une chose si cruelle ?

Vaut-il mieux s'attirer la haine universelle ?»
Disant ces mots, il vit des bergers, pour leur
rôt,

Mangeant un agneau cuit en broche.

«Oh ! Oh ! dit-il, je me reproche

Le sang de cette gent :
voilà ses gardiens

S'en repaissant eux et leurs chiens ;

Et moi, loup, j'en ferais scrupule ?

Non, par tous les dieux ! Non, je serais

ridicule : Thibault l'agnelet passera

Sans qu'à la broche je le mette :

Et non seulement lui,

mais la mère qu'il tette,

Et le père qui l'engendrera.»

Ce loup avait raison. Est-il dit qu'on nous
voie Faire un festin de toute proie,

Manger les animaux ;

et nous les réduirons

Aux mets de l'âge d'or

autant que nous pourrions ?

Ils n'auront ni croc ni marmite ?

Bergers, bergers ! Le loup n'a tort

Que quand il n'est pas le plus fort : Voulez-
vous qu'il vive en ermite ?

Pour approfondir la réflexion...

Le loup en questions, Jean-Marc Moriceau, Buchet, Chastel, 2015

Le Loup est revenu, Anne Valleys, Fayard, 2013

Journal d'un berger nomade, Pascal Wick, Le Seuil, 2009

Sur la piste du loup – Horizons / reportage – Magazine Philosophie n°72 – septembre 2013

Loup, pour en finir sur les contre-vérités sur le pastoralisme et la chasse : http://www.cap-loup.fr/wp-content/uploads/CAPLoup_Livret_Contre.verites_100dpi.pdf

www.buvettedesalpages.be

www.oncfs.gouv.fr : bulletin d'information du réseau *Lynx loup*

Le Plan Loup : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Planloup2013-2.pdf>



L'ACTUALITÉ DU LOUP CHEZ NOS VOISINS EN EUROPE

EN ITALIE, DES TECHNIQUES MISES EN OEUVRE

20 janvier 2016. Une dépêche de Nice-Matin est consacrée à Maurizio Mauro, un berger de 28 ans, éleveur de brebis à Chiusa di Pesio, au cœur d'un territoire de meutes. Depuis 5 ans, Maurizio n'a eu à déplorer aucune attaque.

Une vidéo diffusée sur Vimeo apporte des éléments de réponse : <https://vimeo.com/152187273>

- Présence humaine constante dans les alpages pendant l'été, jour et nuit.
- Quatre chiens protecteurs, de race Pastore Maremmo, élevés dès la naissance au sein du troupeau : «Quand on leur apprend comment travailler, ils sont très efficaces».
- Des barrières électrifiées d'1,5 m de haut : «Si les filets sont plus bas, le loup peut sauter».
- Utilisation d'un vaste enclos pour éviter que les brebis, paniquées par le loup qui rôde, ne piétinent les barrières: «Dans l'enclos, je laisse le double d'espace nécessaire aux brebis pour qu'elles n'emportent pas les barrières de protection.»

Cas isolé ? En 2001-2002, la province de Cunéo a connu un pic de prédation avec 320 brebis tuées. Depuis, les éleveurs ont appris à utiliser les systèmes de prévention. Ils ont réduit leurs pertes par 4. (source : nicematin.com – Janvier 2016).

